



APPEL A CONTRIBUTION

Colloque scientifique international

Thème :

Violences sociétales, exclusions, vulnérabilités et culture en Afrique et dans le monde.

Les accusations de sorcellerie : fondements sociohistoriques, traitements, stratégies de résilience, et solutions endogènes.

Date : 22 et 23 mai 2026

Lieu : salle de conférences de l'Institut des Sciences des Sociétés/ Centre national de la recherche scientifique et technologique (INSS/CNRST), Ouagadougou, Burkina Faso

Contexte et justification

Les accusations pour sorcellerie et la chasse aux sorcières ont existé dans toutes les époques et dans toutes les civilisations. Il suffisait parfois qu'une personne tombe malade, qu'une grange brûle ou qu'une vache meure sans cause apparente, pour que la communauté villageoise désigne un coupable que son comportement ou sa marginalité a rendu suspect. « *Ainsi plus de 80% des personnes jugées et exécutées en Europe au XVI^e et au XVII^e siècle pour des crimes de sorcellerie furent des femmes* » (Caliban et la sorcière, S. FRIEDERICI).

Si ces pratiques ont été peu à peu remises en cause et ont presque disparu des pays surtout d'Europe et d'Amérique, force est de constater la persistance de la croyance à la sorcellerie en Afrique et dans le monde ainsi que des violences qui en résultent. Ce qui remet en cause les hypothèses optimistes de son éradication dans les sociétés contemporaines du fait du développement économique, de l'urbanisation, des avancées technologiques et de l'influence des religions monothéistes encore appelées religions du livre.

La problématique de la croyance à la sorcellerie est étroitement liée aux éléments constitutifs de la culture, à la conception de l'homme, la croyance en l'existence de forces et formes surnaturelles. R. RANDAU, dans la préface de l'œuvre « *Les secrets des sorciers noirs* », d'A. A. D. Delobsom OUEDRAOGO, collection science et magie N 5, 1934, décompose l'être en trois éléments : le sentiment qu'il a de son identité à savoir l'âme, qui est immortelle et connaît par intuition les réalités de l'invisible, le corps, qui est l'enveloppe matérielle, le « Siga » ou « Toulé » identique au corps mais invisible et qui est la partie de l'homme qui doit retourner à Dieu à sa mort.

Dans beaucoup de croyances, une personne qui a certains pouvoirs peut s'approprier le « Siga » d'un individu soit pour le manger, soit pour le torturer, le rendre malade.

Pour HESSOU (F E. HESSOU, 2021, p 214), « Le marché de la sorcellerie s'anime parce que comme construction sociale, elle anime toutes les formes de croyance possible ». Tous les continents du monde connaissent le phénomène à des degrés divers surtout en son volet lié aux « mangeuses d'âmes » (S. LALLEMAND, D. BONNET, 1988).

Au Burkina Faso, les accusations par allégation de sorcellerie à l'encontre des femmes sont plus fréquentes et demeurent une réalité persistante, entraînant de graves violations des droits humains, notamment leur exclusion sociale, la violence physique et psychologique, et le dysfonctionnement des services médico-sociaux. « L'exclusion sociale des femmes par allégation de sorcellerie » est une violence culturelle basée sur le genre. Elle constitue non seulement une violation des droits humains et une discrimination à l'égard de la femme mais aussi et surtout un frein à l'épanouissement de la famille et au développement socioéconomique de la communauté et du pays car mettant en marge une catégorie de personnes dont la contribution au développement est indéniable (D.S. NEBIE/ZOMA., 2019).

En 2021 plusieurs centres hébergeaient environ 569 femmes accusées de sorcellerie selon les statistiques du ministère de l'action sociale (O.L. KIBORA et al. 2021). En dépit de la mobilisation des acteurs étatiques et de la société civile, le phénomène d'exclusion des femmes par allégation de sorcellerie demeure persistant. En 2021, une étude conduite par l'Institut des sciences des sociétés du Centre national de la recherche scientifique et technologique (l'INSS/CNRST) avait révélé que ce phénomène touche aussi les hommes mais dans une

proportion très faible (O.L. KIBORA et al. 2021, 57). Les hommes suspectés ou accusés sont plutôt craints.

Bien que ce phénomène ne soit pas partagé par tous les groupes socio-culturels au Burkina Faso, il convient de noter que de nombreux actes de violence sociale envers les femmes demeurent liés à des pratiques traditionnelles et coutumières (F. OUEDRAOGO et al. 2024), parfois exploitées de manière opportuniste dans des jeux d'intérêts et de pouvoir au sein des communautés.

Toutefois, il convient de noter que dans les sociétés humaines, la dénomination de sorcellerie n'est pas toujours associée « aux choses mauvaises », au mal. Il est bien connu que l'Homme dispose de dons et autres capacités innées qui lui permettent d'être différents du commun des mortels. Une telle fonction fait exister le qualificatif de « bon » et « mauvais » sorcier selon les croyances, qui agissent les uns pour le bien et les autres pour le mal.

Sources d'exclusion sociale, les accusations de sorcellerie touchent le plus souvent les catégories vulnérables de la société. IGWE (2017) analyse la dynamique des allégations et montre qu'elles émergent fréquemment dans des contextes de malheurs subis ou anticipés, au croisement des attentes de réparation et de la quête d'explication. Au Ghana, OWUSU (2020) établit que les personnes les plus exposées sont les enfants et les femmes âgées de milieux défavorisés ; les violences les plus courantes incluent le meurtre et la torture, la séquestration/servitude, la négligence et le travail des enfants. Enfin, YAKUBU et al. (2024) documentent des troubles anxieux et dépressifs et d'autres atteintes à la santé mentale chez les femmes vivant dans les « camps de sorcières », en lien avec les stigmatisations et discriminations persistantes.

La littérature montre que la richesse des traditions et des cultures africaines permet aussi leur mise à contribution pour trouver des solutions aux problèmes sociétaux. Ainsi, certaines institutions sociales traditionnelles peuvent constituer des leviers efficaces de lutte contre les violences faites aux femmes (KOSSI, 2021 ; G., ROUAMBA et al., 2023). Dans le cadre de la lutte contre les mutilations sexuelles féminines par exemple, les chefs coutumiers ont été d'un grand appui à la stratégie d'éradication de cette pratique culturelle néfaste. Il en est de même de la lutte contre les exclusions par allégation de sorcellerie dans certaines régions d'Afrique où les institutions religieuses, notamment les Eglises chrétiennes et les Organisations catholiques comme l'OCADES contribuent par leurs diverses actions à annihiler cette pratique.

L'Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture (UNESCO) à travers sa section Sciences humaines et sociales (SHS) et le programme de gestion des transformations sociales (MOST), en collaboration avec la Commission nationale burkinabè pour l'UNESCO (CNB-U) a, dans le cadre du projet « Intégration de la vulnérabilité dans les politiques publiques pour promouvoir l'inclusion sociale et la lutte contre la pauvreté et la discrimination des groupes les plus défavorisés, incluant les femmes et les hommes », organisé de 2014 à 2020 des plaidoyers et l'appui à des activités génératrices de revenus (AGR) en faveur des pensionnaires du centre Delwendé (Sakoula) et celles de la cour de solidarité de Paspanga, Ouagadougou, toutes exclues sociales par allégation de sorcellerie.

De nombreux pays africains ont aussi légiféré sur ce phénomène, et des procès ont déjà eu lieu. Les droits nationaux africains tentent de réguler les accusations de sorcellerie de deux manières : soit par une reconnaissance juridique de la pratique de sorcellerie comme une infraction pénale en l'assimilant à la magie et au charlatanisme, soit par une condamnation des accusations de sorcellerie (NOMBRE, 2020). Historiquement, l'administration coloniale avait opté pour le premier cas, c'est-à-dire la pénalisation des pratiques dites de sorcellerie par une assimilation à

la magie et au charlatanisme. Ce fut cas le cas à travers le décret colonial du 6 mai 1877, appelé Code pénal de l'Afrique Occidentale française applicable aux seules colonies dont l'article 264 stipule que « quiconque aura participé à une transaction commerciale ayant pour objet l'achat ou la vente d'ossements humains ou se sera livré à des pratiques de sorcellerie, magie ou charlatanisme susceptible de troubler l'ordre public ou de porter atteinte aux personnes et aux biens ». Cette pénalisation au titre des délits ou crimes est l'attitude adoptée par certains législateurs africains dans les pays tels que le Cameroun, le Sénégal, le Tchad, le Mali, le Gabon, la Centrafrique, la Côte d'Ivoire, le Bénin. Contrairement à ces pays, le Burkina Faso a opté pour la deuxième solution, c'est-à-dire la pénalisation de l'accusation de sorcellerie.

La loi n°025 2018/AN portant code pénal (en relecture) condamne les accusations de sorcellerie et les actes posés allant dans le sens de l'accusation en ses articles 513 et suivants. Ces violences sont condamnées par l'article 12 de la loi n° 061-2015/CNT portant prévention, répression et réparation des violences à l'égard des femmes et des filles et prise en charge des victimes.

Dans cette même dynamique, en collaboration avec l'Institut des Sciences des Sociétés (INSS) et l'Université Joseph KI-ZERBO, la Commission nationale Burkinabè pour l'UNESCO (CNB-U) s'associe avec les Commissions nationales pour l'UNESCO et l'ICESCO de Côte d'Ivoire, du Bénin, du Cameroun, du Ghana, du Mali, du Niger et du Togo pour organiser en mai 2026 un colloque international sur le thème : « Les accusations de sorcellerie : fondements sociohistoriques, traitements, stratégies de résilience et solutions endogènes », dans le cadre du Programme intergouvernemental de l'UNESCO pour la Gestion des Transformations Sociales (MOST) de l'UNESCO, mettant l'accent sur les accusations qui ciblent les femmes.

En effet, conformément aux orientations du pilier 1, relatif à la recherche, le Programme de « Gestion des Transformations Sociales » (MOST) de l'UNESCO préconise la préparation d'un corpus systématique et organisé de connaissances scientifiques en vue d'éclairer les politiques publiques pertinentes pour la réalisation des agendas 2030 de l'ONU et de 2063 de l'Union Africaine. Ce colloque scientifique international se veut une contribution pertinente significative aux axes de cette problématique. Ce colloque vise à analyser la complexité des traitements liés à ce sujet, à évaluer les dispositifs de prise en charge et de réinsertion existants, et à proposer des pistes d'actions concrètes bien ancrées dans les réalités locales.

L'implication des femmes et des jeunes comme levier fondamental de la consolidation de la paix est au cœur de cette initiative. En effet, les femmes et les jeunes constituent des acteurs clés du changement social, capables d'influencer positivement les représentations, de déconstruire les stéréotypes et de promouvoir une culture de paix au sein des communautés. C'est pourquoi, le colloque sera également mis en œuvre dans une dynamique de promotion de la coexistence pacifique, du vivre-ensemble et de la prévention des violences sociétales à caractère culturel et symbolique, en appui aux efforts de l'ICESCO en matière de consolidation de la paix, notamment à travers ses programmes de formation et de mobilisation sur le leadership pour la paix, le leadership des jeunes et le leadership des femmes pour la paix.

À cet effet, le colloque valorisera l'implication conjointe des femmes et des jeunes, notamment à travers l'expérience des jeunes ambassadeurs de la paix, ainsi que les activités déjà mises en œuvre par l'ICESCO en faveur de la consolidation de la paix, du dialogue interculturel et du renforcement de la cohésion sociale pour une meilleure coexistence et un vivre-ensemble durable.

Enfin, la question de l'éducation à la culture de la paix constitue un axe transversal du colloque. Elle sera abordée à la fois comme un cadre conceptuel d'analyse des violences sociales et

comme un levier stratégique de prévention des accusations de sorcellerie, de promotion des droits humains et de transformation durable des mentalités.

Objectifs du Colloque

Objectif général du Colloque

Analyser et documenter les formes et l'ampleur des traitements subis par les femmes accusées de sorcellerie ainsi que les mécanismes traditionnels et institutionnels de recours et de réinsertion des victimes d'exclusion tout en contribuant au renforcement d'une culture de paix, de tolérance et de vivre-ensemble à travers l'implication des jeunes et des femmes comme acteurs de prévention des violences sociales.

Objectifs spécifiques du Colloque

- analyser les fondements historiques, anthropologiques et socioculturels de l'exclusion des femmes victimes de sorcellerie ;
- évaluer l'efficacité des dispositifs normatifs et des politiques publiques en matière de protection et de réinsertion des victimes en Afrique et dans le monde ;
- identifier les mécanismes traditionnels de prévention des traitements inhumains liés aux accusations de sorcelleries ;
- partager les expériences et les bonnes pratiques d'intervention communautaire, de médiation religieuse et de soutien psychosocial, notamment celles des centres d'accueil ;
- identifier les facteurs de vulnérabilité (âge, veuvage, analphabétisme, position sociale) et les tensions entre droit formel, coutumes et pratiques sociales ;
- formuler des recommandations opérationnelles pour le renforcement de la protection juridique et sociale, la prévention des accusations et la réintégration durable ;
- identifier les forces, les faiblesses et les perspectives de la prise en charge médicale et sanitaire ;
- Renforcer les capacités des jeunes et des femmes en tant qu'acteurs de paix, de médiation sociale et de promotion de la culture de la paix face aux violences culturelles et symboliques.

Axes thématiques

AXE 1 : Fondements historiques, anthropologiques et socio-culturels

Cet axe vise à comprendre les origines, les dynamiques évolutives et les logiques sociales qui sous-tendent les accusations de sorcellerie en Afrique et ailleurs. Il explore les racines historiques du phénomène, depuis les sociétés précoloniales jusqu'aux transformations induites par la colonisation, les missions religieuses et la modernité. L'analyse met en lumière le rôle des croyances, des cosmologies locales et des systèmes de représentation du malheur, ainsi que les facteurs socio-économiques et politiques qui exacerbent ces accusations, notamment envers les femmes. Une attention particulière est accordée aux stéréotypes de genre et aux catégories de femmes fréquemment visées. Enfin, une approche comparative interrégionale permet d'appréhender la diversité des pratiques et des perceptions, tout en révélant des logiques communes dans la construction sociale des accusations.

Aspects à développer :

- continuités et ruptures à travers l’histoire précoloniale, coloniale et contemporaine ;
- rôles des représentations sociales du féminin : veuves, femmes âgées, femmes stériles, femmes indépendantes ou économiquement actives ;
- systèmes de croyances et cosmologies africaines : perception du malheur, de la maladie, de la mort et du succès comme résultats d’agences invisibles ;
- influence des crises socio-économiques (pauvreté, sécheresses, conflits, recompositions familiales) sur l’augmentation des accusations contre les femmes ;
- impact de la colonisation, des politiques missionnaires et de la modernité sur la transformation des figures de la “sorcière” ;
- études comparatives : Afrique de l’Ouest, Afrique centrale, Afrique australe, diaspora africaine, Caraïbes, Amérique latine, Europe etc. ;
- sorcellerie et savoirs endogènes : divination, oracle, exorcisme, traitement par les plantes et autres remèdes.

Axe 2 : Violences et vécu des victimes

Cet axe s’intéresse aux différentes formes de violences communautaires (sévi­ces corporels, lapidations, expulsions, ostracisme, etc.) et à leurs conséquences psychosociales, sanitaires et symboliques. Il mettra en lumière les expériences vécues des femmes accusées de sorcellerie à travers les récits de vie, les témoignages et les trajectoires de survivantes. Les discussions pourront également aborder les représentations sociales de la violence, la souffrance vécue et les dynamiques de résistance individuelle ou collective.

Les propositions pourront notamment aborder :

- les formes et expressions locales de la violence communautaire ;
- les dimensions genrées des violences et de la stigmatisation ;
- les récits de vie comme outil de reconnaissance et de réparation ;
- les résistances, solidarités et stratégies de survie des femmes ;
- les disparités régionales en droit comparé et international ;
- les conséquences économiques sur les victimes et les solutions possibles.

Axe 3 : Cadres normatifs, justice et acteurs sociaux

Cet axe interroge les dispositifs juridiques et institutionnels relatifs à la protection des droits humains et à la lutte contre les violences communautaires. Il portera une attention particulière à l’écart entre les normes officielles (lois, politiques publiques) et les pratiques des acteurs administratifs, judiciaires ou coutumiers. Seront également analysés les rôles, interactions et tensions entre acteurs : pouvoirs publics, autorités religieuses et traditionnelles, organisations de la société civile, associations féminines et mouvements citoyens engagés dans la défense des victimes.

Les propositions pourront notamment aborder :

- l’effectivité des cadres juridiques et politiques nationaux ou locaux ;
- les pratiques de justice coutumières et religieuses face aux droits humains ;
- les rapports de pouvoir et les dynamiques de médiation entre acteurs ;
- les mobilisations citoyennes et les actions collectives de plaidoyer.

Axe 4 : Prise en charge, accompagnement et réinsertion

Cet axe se concentre sur les réponses sociales et communautaires à la stigmatisation et à l'exclusion. Il examinera les centres d'accueil en tant qu'espaces de protection, d'apprentissage et de production de savoirs alternatifs. Les communications pourront évaluer les modèles de réintégration sociale et économique (médiation familiale, entrepreneuriat, économie solidaire) et proposer des pistes d'innovation pour renforcer la coordination des acteurs, la durabilité des appuis et la prévention des ré-accusations.

Les propositions pourront notamment aborder :

- le rôle et le fonctionnement des centres d'accueil et de protection ;
- les approches de réinsertion économique et sociale ;
- les stratégies communautaires de réhabilitation et de réconciliation ;
- les innovations et bonnes pratiques locales de prise en charge.

Conditions et modalités de soumission

Public Cible

Chercheurs, universitaires, étudiants, représentants gouvernementaux (représentants des ministères en charge de la Justice, de l'Action Sociale, de l'administration territoriale, de la santé, de l'économie, de la sécurité, de la Communication, de la culture et des arts), praticiens, organisations de la société civile (ONG, associations), chefs coutumiers et religieux, acteurs de la société civile, professionnels de la santé et du social, journalistes, jeunes leaders, jeunes ambassadeurs de la paix, organisations de jeunesse et de femmes engagées dans la consolidation de la paix et la cohésion sociale et organisations internationales.

Structures organisatrices

- Commission nationale burkinabè pour l'UNESCO/Programme MOST, département de la culture et des sciences ;
- Institut des Sciences des Sociétés (INSS)/Labo Patrimoine et développement durable ;
- Université Joseph Ki-Zerbo/Labo genre développement/Laboratoire pluridisciplinaire de recherche en sciences humaines/laboratoire société et développement socio-professionnel-ingénierie de la formation/Cluster Africa Multiple.

Partenaires stratégiques

- Bureau régional de l'UNESCO à Dakar (Breda), Sénégal ;
- Centre régional de l'ICESCO pour l'éducation à la culture de la paix (CREPS), basé à Yamoussoukro, au sein de la Fondation Félix Houphouët-Boigny ;
- Chaire académique de l'ICESCO sur la Renaissance africaine, Université Cheikh Anta Diop (UCAD) de Dakar, Sénégal ;
- Commissions nationales pour l'UNESCO et l'ICESCO des pays partenaires (Cameroun, Côte d'Ivoire, Ghana, Mali, Niger et Togo).

Méthodologie

Communications scientifiques, tables rondes thématiques, ateliers de travail, espaces d'expression de savoirs endogènes et d'expositions, projection de documentaires et témoignages.

Présentation et soumission des résumés

Les personnes intéressées sont encouragées à participer au colloque scientifique en proposant un résumé d'une page environ comprenant l'axe thématique, l'intitulé de l'article, le nom et prénoms de l'auteur ou des auteurs. Le résumé mettra en évidence, le problème, les objectifs, la méthodologie et les principaux résultats. Le nom du fichier du résumé se présentera comme suit : NOM_résumé_colloque_sorcellerie.doc et sera envoyé aux adresses suivantes : ouedraogo.fabrice@yahoo.fr, ndenisesidonie2021@gmail.com, kindadavid12@gmail.com.

Les propositions de résumé doivent respecter les conditions suivantes :

- nom et prénom (s), adresse électronique et numéros de téléphones du ou des auteurs ;
- statut professionnel, grade et institution de rattachement du ou des auteurs ;
- résumé de la communication : 300 mots maximum en français ;
- mots clés : 5 maximum ;
- normes de rédaction : Interligne : 1,5 ; police : Times new roman ; Taille : 12.

Calendrier

- Diffusion de l'appel à communication : 01 février 2026 ;
- Date limite pour l'envoi des résumés : 01 mars 2026 ;
- Notification aux auteurs : plus tard le 30 mars 2026 ;
- Délai d'envoi des textes complets : 15 avril 2026 ;
- Date de tenue du colloque : 22 et 23 mai 2026 ;
- Publication des actes du colloque : octobre 2026.

NB : Seuls les auteurs ayant envoyé leurs textes corrigés dans les délais seront programmés pour une communication.

Déroulement du colloque

Le colloque se tiendra les 22 et 23 mai 2026 à Ouagadougou, au siège de l'Institut des Sciences des Sociétés (INSS/CNRST). La participation se fera en présentiel ou en ligne. Un lien zoom sera envoyé aux participants qui souhaitent communiquer en ligne et/ou suivre à distance.

Conditions de participation

La participation est libre. Toutefois la délivrance d'attestations et la publication des actes seront soumises à des frais dont le montant sera communiqué ultérieurement.

Organisation

Comité scientifique

Nom et Prénom (s)	Institutions
Président	
KIBORA Ludovic Ouhonyioué, Directeur de Recherche	INSS/CNRST
Membres	

COMPAORE R. A. Maxime, Directeur de Recherche	INSS/CNRST
OUEDRAOGO Jean-Baptiste, Directeur de recherche	INSS/CNRST
THIOMBIANO Lamourdia, Docteur	Ecrivain
SANOU Salaka, Professeur titulaire	UJKZ
MAÏGA Alkassoum, Professeur Titulaire	UJKZ
ROUAMBA/OUEDRAOGO Valery, Professeur titulaire	UJKZ
ZERBO Roger, Directeur de recherche	INSS/CNRST
SANGARE Ali, Directeur de Recherche	INSS/CNRST
SANOGO Mamadou Lamine, Directeur de Recherche	INSS/CNRST
SISSAO Alain Joseph, Directeur de recherche	INSS/CNRST
OUATTARA Vincent, Professeur titulaire	UJKZ
KONE Felix, Professeur titulaire	IUP (Mali)
PALE Augustin, Professeur titulaire	UJKZ
AMOUSOUVI Dodji, Professeur titulaire	UAC (Bénin)
NANEMA Jacques, Professeur titulaire	UJKZ
TRUFFIN Barbara, Professeure	ULB (Belgique)
KERNEIS Soazick, Professeure,	Paris-Nanterre
KATANGBA Adamou, Professeur Titulaire	UNB
MAHOUGNON Kakpo, Professeur Titulaire	UL (Togo)
BANHORO Yacouba Professeur Titulaire	UJKZ
KONKOBO /KABORE Madeleine, Directrice de recherche	INSS/CNRST
BAMBARA/CONGO Carole Aoua, Maitre de recherche	INSS/CNRST
BAMBARA Romuald Evariste, Maitre de conférences	UJKZ
BONANE Rodrigue Paulin, Maître de recherche	INSS/CNRST
ROUAMBA P. I. Z. Lydia, Maître de Recherche	INSS/CNRST
DIALLO Issa, Maître de recherche	INSS/CNRST
KOURAOGO Patrice, Maître de recherche	INSS/CNRST
LINGANI Oumar, Maître de Recherche	INSS/CNRST
NAKOULMA Goama Harouna, Maître de Recherche	INSS/CNRST
NIKIEMA / MEUNIER Aude, Maître de Recherche	INSS/CNRST
OUEDRAOGO Tiga Alain, Maître de Recherche	INSS/CNRST
OUEDRAOGO Yakouba, Maitre de conférences	UTS
SEDOGO Vincent, Maître de Recherche	INSS/CNRST
SIGUE Oussény, Maître de Recherche	INSS/CNRST
SOME/ARCENS Marie Thérèse, Maître de Recherche	INSS/CNRST
SOME/SOMDA M. Alice, Maître de Recherche	INSS/CNRST
TRAORE Mori Edwige, Maître de Recherche	INSS/CNRST
VOKOUMA Jocelyne, Maître de Recherche	INSS/CNRST
ZIDNABA Irissa, Maître de Recherche	INSS/CNRST

HIEN Sourbar Wenceslas Justin, Maître de recherche	INSS/CNRST
DIALLO Asséta, Maître de recherche	INSS/CNRST
YAMEOGO Lassane, Maître de recherche	INSS/CNRST
SOMBIE Issa, Maître de recherche	INSS/CNRST
SAIDOU Abdoul Karim, Maître de conférences agrégé	UTS
BASSOLET Alexis Clotaire, Maître de conférences	UJKZ
ZONGO Boureima maître de conférences	UJKZ
SORE Zakaria, Maître de conférences	UJKZ
PALE Augustin Professeur titulaire	UJKZ
TRAORE Bakary, Chargé de Recherche	INSS/CNRST
YOUGBARE Sébastien, Professeur titulaire	UJKZ
BADINI/KINDA FATOUMATA	UJKZ
MOYENGA Paul-Marie	UJKZ
DIEDHIOU PAUL	UAS-Ziguinchor (Sénégal)
COULOUBALY Élisée	CNRS-Paris

Comité d'organisation

Président	SEDOGO Vincent	vsedogo@yahoo.fr	UNESCO Burkina Faso
1er Vice-président	NAGALO Alexis, Directeur adjoint de l'INSS	alexis.nagalo@gmail.com	INSS
2e Vice-président	SANOGO Mamadou Lamine,	malamine1@gmail.com	INSS
3e Vice-président	NEBIE/ZOMA Denise Sidonie	denise_comnatbf@yahoo.fr	UNESCO
Membre	TOURE/THIAM Maréma	marematoure@gmail.com	UNESCO/DAKAR
	OUEDRAOGO Z. Fabrice	Ouedraogo.fabrice@yahoo.fr	INSS/CNRST
	NANA Firmin	nafirmin@gmail.com	INSS/CNRST
	ROUAMBA Georges	georgerouamba@gmail.com	UJKZ
	DRABO N. Barkissa	lakiss20042000@yahoo.fr	INSS/CNRST
	KINDA David	Kindadavid12@gmail.com	UNESCO Burkina Faso
	KAZINGA Ousmane		UNESCO Burkina Faso
	NANA Elie		INSS/CNRST
	SOURA Sibiri	Sibiri3@yahoo.fr	INSS/CNRST
	ZABSONRE Lina Carole		INSS/CNRST
	ZEMANE Ami		INSS/CNRST
	YAMEOGO Thomas	byathom@yahoo.fr	INSS/CNRST

ZONGO Abdoul Gaffar		INSS/CNRST
PARE/KABORE Marina	kaboreparemarina@gmail.com	INSS/CNRST
SANOU Maimouna	smmarieh@yahoo.fr	INSS/CNRST
ZEBA Mahamadi		INSS/CNRST
BAZEMO Guy Hermann	bazemoguyh@yahoo.fr	UNESCO Burkina Faso
NANA Ezäi,	nana_fils@yahoo.fr	INSS/CNRST
OUEDRAOGO/SAWADO GO Honorine	houedraogosaw@gmail.com	INSS/CNRST
BOLY/PAFADNAM Oumou	o.pafadnam@unesco.org	UNESCO Burkina Faso
SIRIMA Wewamaké	ouewa@yahoo.fr	UNESCO Burkina Faso
SOUDRE Eric		INSS/CNRST
PARE Cyriaque		INSS/CNRST
YAMEOGO Lassané		INSS/CNRST
Bouda Boubacar		INSS
TOUGRI Kayabila	tougri_kar@yahoo.fr	INSS/CNRST
Mando Djibril		
SEGDA Ablassé	abdallahing@yahoo.fr	INSS/CNRST
Mme HIEN Téné		UNESCO
GUIGMA Oumarou		UNESCO
SOME/SOMDA Alice		INSS
Représentant des ministères		
KARAMBIRI Chantal		INSS/CNRST
NIAMBA Louis	Niamba_louis@yahoo.fr	INSS/CNRST
BATIONO Armand	zomenassir@yahoo.fr	INSS/CNRST
SAWADOGO Alimata	Alimatasawadogo88@gmail.com	INSS/CNRST
NARE Adeline		UNESCO
LINGANI Yolande		INSS
SOME Sabine	siensolea@gmail.com	INSS/CNRST
BARO Lamine	balamine8319@gmail.com	INSS/CNRST
OUEDRAOGO/SAWADO GO Fatimata		UNESCO

Bibliographie

Bonnet, D, 1988, *Corps biologique corps social*, Paris, ORSTOM

HESSOU F E (2021) : *Les représentations sociale de la sorcellerie (AZE) au Sud du Benin*, Cotonou, université Abomey-Calavi, thèse de doctorat unique

Igwe, L. (2017). *The Witch is not a Witch: The Dynamics and Contestations of Witchcraft Accusations in Northern Ghana*. Thèse de doctorat. ResearchGate

KIBORA, Ludovic, George ROUAMBA, Fabrice OUEDRAOGO, et Barkissa DRABO. 2021. *Violences sociétales et droits des femmes en Afrique de l'ouest. Approche multidisciplinaire et multi-référentielle pour l'inclusion sociale des femmes accusées de sorcellerie au Burkina Faso*. Paris, UNESCO. Document de travail sous la dir. de TOURE THIAM Marema,.

OUÉDRAOGO, Zoewendsaongo Fabrice, DRABO Nyalo Barkissa, George Rouamba, et KIBORA Ludovic 2024. « Droit, condition féminine et pratiques lignagères chez les Moose au Burkina Faso ». *Revue Internationale du Chercheur* 5(2). <https://revuechercheur.com/index.php/home/article/view/970> (31 octobre 2024).

ROUAMBA Lydia, 2022. « La violence contre les femmes au Burkina Faso : le cas des “mangeuses d’âmes” chez les Moose ». *Revue Dezan*, Vol. 10, n° 2, décembre 2022, pp. 280-309.

ROUAMBA Lydia, 2023. « Ce sont des mères et non des sorcières. Halte à la violence contre les femmes ». *Lefaso.net*, 07 mars 2023. <https://lefaso.net/spip.php?article119961>

Roxburgh, S. (2014). *Witchcraft, Violence and Mediation in Africa: A Comparative Study of Ghana and Cameroon*. Thèse de doctorat, University of Ottawa. (Bibliothèque numérique IDRC). Dspace Direct

Roxburgh, S. (2016). “Witchcraft and Violence in Ghana”. *Cahiers d’études africaines* (OpenEdition). OpenEdition Journals

YAKUBU, Y. H., SIEGERT, R. J., KRÄGELOH, C. U., AZIATO, L., & HOLROYD, E. (2024). “An exploratory study of the mental health and emotional challenges of women inside Ghanaian witches’ camps”. *Current Psychology*, 43, 26940–26953. SpringerLink

Denise Sidonie NEBIE ZOMA, 2014, « l’exclusion sociale des femmes par allégation de sorcellerie » <http://www.genreenaction.net/spip.php?article9494>.

Denise Sidonie NEBIE ZOMA, 2019 « *Les violences faites aux femmes exclues sociales par allégation de sorcellerie au Burkina Faso : violences basées sur le genre et stratégies de lutte* », in Colloque scientifique 2^{ème} édition de la journée d’étude internationale de la Chaire UNESCO « défis partagés du développement : savoir, comprendre, agir ».

Denise Sidonie NEBIE ZOMA, 2022, « *l’analyse de la gestion des personnes accusées par allégation de sorcellerie chez les Mosse, Gurunsi et Gourmatché* », in atelier international et interdisciplinaire, Laboratoire de Recherche sur le Patrimoine et Développement Durable (LR-PDD), Institut des Sciences des Sociétés (INSS).



unesco
Ghana
Commission for UNESCO



unesco
TOGO
COMMISSION NATIONALE



Ecole Doctorale Lettres Sciences Humaines

Université Joseph KI-ZERBO

et communication

EDSH

Recherches Pluridisciplinaires en Sciences Humaines

Pour la construction d'une culture de la recherche collective